

Nov. 1999



DÉCLARATION D'INTENTION
D'AMITIÉ ET DE COOPÉRATION
ENTRE LES VILLES
DE MOSCOU ET DE MONTRÉAL



La Ville de Moscou et la Ville de Montréal,

SE RÉFÉRANT au traité signé le 19 juin 1992 par la Fédération de Russie et le Canada,

CONSIDÉRANT leur volonté partagée d'encourager le développement des liens d'amitié et de coopération dans tous les domaines d'intérêt mutuel,

ÉTANT CONVAINCUES que la consolidation des échanges et de la coopération entre les deux villes contribuera au renforcement des relations amicales entre leurs citoyens,

TENANT COMPTE de l'importance des discussions qui se sont déroulées en novembre 1999, lors de la visite de la délégation montréalaise à Moscou,

déclarent officiellement leur intention :

ARTICLE 1

de resserrer la collaboration entre Moscou et Montréal dans les domaines économique, social et culturel de même que dans des secteurs spécifiques qui pourraient être d'intérêt pour les citoyens de Moscou et de Montréal;

ARTICLE 2

d'échanger l'information et les expériences relatives au développement de leur ville, particulièrement en matière de planification urbaine, de transport et de travaux publics, de construction, de gestion des déchets et de protection de l'environnement;

ARTICLE 3

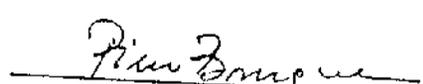
d'encourager, dans l'esprit de la présente déclaration, l'établissement de partenariats entre les citoyens et les organismes publics des deux villes dans les domaines de la culture, des sports et du tourisme.

ARTICLE 4

Les textes français et russe de cette déclaration auront valeur égale et entreront en vigueur le jour de leur signature.

EN FOI DE QUOI, les parties signent cette déclaration d'intention à Moscou, le 16 novembre 1999.


Yuri Loujkov
Maire de Moscou


Pierre Bourque
Maire de Montréal